

LA LETTRE DU FAMILISTÈRE

Novembre 2002 - n° 0

Lettre d'information publiée par le Syndicat Mixte du Familistère Godin

Sommaire

Editorial	p.1
Utopia : le programme de valorisation du Familistère	p.2
La réhabilitation de l'habitat	p.5
Actualités du Familistère	p. 7
Qui fait quoi ?	p.8

Le Familistère, une utopie réalisée

De 1860 à 1968, le Familistère de Guise, cité bâtie pour 1800 habitants par le grand industriel fouriériste Jean-Baptiste-André Godin (1817-1888), a été le théâtre d'une expérience sociale restée unique par son audace, son ampleur et sa durée. L'association du capital et du travail, la participation des hommes et des femmes à la gestion et à la décision dans la cité comme dans l'entreprise, l'expérimentation de nouveaux modes de relations sociales, l'invention d'une architecture et d'un urbanisme « unitaires » sont quelques aspects originaux et pionniers de l'aventure familistérienne. Ce « Palais social » a constitué une véritable utopie en actes qui suscite aujourd'hui à nouveau l'intérêt des historiens, des sociologues, des économistes, des urbanistes ou des architectes. Un public de plus en plus nombreux vient découvrir à Guise le modèle d'une société solidaire.

Editorial

La Lettre du Familistère éditée par le Syndicat Mixte du Familistère Godin est un instrument d'information sur le programme Utopia de valorisation du Familistère de Guise. Nous souhaitons qu'elle puisse

favoriser la concertation avec les Guisards et notamment avec les habitants du Familistère.

Ce premier numéro, qui rappelle les objectifs majeurs du programme, aborde la question du logement au Familistère et la nécessaire restructuration à entreprendre. La Lettre annonce la tenue d'une réunion publique sur ce sujet le mercredi 13 novembre 2002 à 18h30 au théâtre du Familistère. Nous y convions tous ceux que concernent la valorisation du site et les changements que cette entreprise va entraîner.

**Raymond Guéhenneux et
Daniel Cuvelier,
Président et Vice-Président du Syndicat
Mixte du Familistère Godin**

Réunion publique
Le logement au Familistère
Mercredi 13 novembre 2002
à 18h30
au théâtre du Familistère de Guise

Utopia : le programme de valorisation du Familistère

l'Association Pour la Fondation Godin et de
Godin S.A.

On vit toujours au Palais social et on produit encore les fameux poêles à l'usine Godin. Après la dissolution de l'association coopérative en 1968, la situation du Familistère fut toutefois fragilisée. L'intérêt et l'originalité du programme sont d'imaginer avec diversité l'avenir de ce site habité. Il prévoit la restauration architecturale des édifices, une réhabilitation et modernisation de l'habitat, l'aménagement urbain et paysager du site et la création d'un vaste musée de site consacré au Familistère et aux utopies sociales. Au Palais social cohabiteront les familistériens, les Guisards et les visiteurs. Les équipements réalisés dans le cadre du programme de valorisation seront au service des résidents aussi bien que du public régional et européen.

Utopia est l'occasion de consacrer le patrimoine social et historique du Familistère en inscrivant celui-ci dans le temps présent. Sa réalisation a été voulue par le Département de l'Aisne et la ville de Guise, qui se sont réunis dans cet objectif au sein du Syndicat Mixte du Familistère Godin créé le 27 novembre 2000. Le programme reçoit le soutien de l'État, de la Communauté Européenne, de la Région Picardie, de

La restauration d'un patrimoine historique

L'intérêt historique, architectural et urbain du site, ainsi que l'état sanitaire des bâtiments et l'importance des travaux devenus nécessaires ont motivé en 1991 le classement du Familistère aux Monuments Historiques.

Le programme de restauration des façades et des toitures, a été entamé en 2000 aux anciens éconômats sous la conduite de

l'architecte en chef des Monuments Historiques Thierry Algrin. La suite des travaux sera programmée en fonction du résultat des études dites « préalables » qui s'achèveront en novembre 2002.

Les travaux de restauration des façades et toitures de la bibliothèque et de l'école maternelle Godin conduits après l'incendie des combles en 1997, donne un avant-goût de l'aspect attrayant que présentera l'ensemble des constructions après restauration.

Les édifices composant le Palais social ont été classés au titre de la loi sur les monuments historiques par arrêté ministériel du 4 juillet 1991 après approbation de la Ville de Guise (délibération du 14 décembre 1990) et des assemblées de copropriétaires des trois pavillons de la rue des Prés (10, 17 et 31 mai 1991) : « ... le Familistère Godin à Guise (Aisne) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de l'intérêt exceptionnel et unique au monde de cet ensemble comme application concrète des principes du socialisme phalanstérien du XIXème siècle et de la valeur architecturale et historique des différents éléments qui le composent » (arrêté du 4 juillet 1991). Le classement porte soit sur la totalité des bâtiments (intérieurs et extérieurs du théâtre, des éconômats, du lavoir-piscine et du kiosque à musique), soit uniquement sur les façades et toitures (écoles et bâtiments d'habitation). Dans le cas des pavillons du Palais social, non seulement les façades et toitures extérieures sont classées mais aussi les façades et la couverture des cours intérieures. L'intérieur des logements n'est pas protégé. La place et le monument à J.B.A. Godin sont également classés. Le jardin d'agrément et le mausolée de J.B.A. Godin sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté préfectoral du 22 mars 1991).

Valorisation paysagère et urbaine

Le programme Utopia s'attache à revaloriser l'environnement du patrimoine monumental.

Le jardin historique du Familistère, jardin de rapport et d'agrément, abandonné de longues années, a retrouvé en 2000 son dessin original. En 2003 seront accomplis les travaux d'architecture : serres, bassins, mobilier, clôtures. La création d'un grand jardin public ou « jardin de la presqu'île » au nord du Palais social sur le site de l'ancienne

peupleraie, devenue sans usage, est engagée. Ce programme, confié à l'issue d'un concours (Familistère de Guise, 29 et 30 mars 2002) à l'équipe Projet Base paysagistes et Atelier Lab architecte, constitue une ouverture de la ville de Guise au nord, vers la vallée de l'Oise. Les jardins auront une vocation récréative et éducative étroitement associée aux activités qui se dérouleront au Palais social. L'aménagement paysager des bords de l'Oise jettera de nouvelles passerelles entre les deux rives de l'Oise pour favoriser la promenade et différentes activités de plein air. Il s'agit aussi de restituer son caractère à la Place du Familistère, que des ajouts et des transformations successives ont perturbé. L'espace et les bâtiments qui l'entourent seront dans un rapport de valorisation réciproque. Il sera nécessaire de maîtriser les flux de circulation pour faciliter à chacun sa pratique du lieu : habiter, aller à l'école, à la bibliothèque ou au théâtre, visiter le site ou le musée, traverser et circuler.

Enfin, les aménagements urbains devront tisser des liens plus étroits entre le Familistère et sa ville et trouver notamment les solutions appropriées au stationnement et à la circulation des véhicules. Dans ce domaine

comme dans celui du logement, le programme de valorisation du Familistère doit être mené à l'échelle de la ville et de son territoire.

Un projet culturel et touristique

Le projet culturel et touristique embrasse à la fois le patrimoine urbain et paysager, le patrimoine social et industriel et le patrimoine monumental du Familistère. Pour les jardins comme dans les édifices, l'idée directrice des aménagements est d'exposer et d'expérimenter l'idée d'« habiter ensemble » qui préside à la réalisation du Familistère : l'habitation est l'atelier économique et social de la vie, écrit Jean-Baptiste-André Godin. Au cœur du projet se trouve la création d'un musée de site qui prendra place dans les écomats (centre du visiteur), le lavoir-piscine et le pavillon central du Palais Social. Le musée sera consacré aux différents aspects de l'aventure familistérienne et aux utopies sociales depuis le XIXème siècle. Il sera doté d'équipements (théâtre rénové, auditorium, salles de réunion et d'animation) à l'usage du public local et du public touristique. Le musée du Familistère n'est pas destiné à figer le site dans un état passé mais compte l'animer au présent en montrant comment son histoire est pertinente pour appréhender la société actuelle. L'établissement culturel ne doit pas se substituer aux usages actuels du Familistère ; il doit au contraire en favoriser la pérennité. Il souhaite intéresser un large public mais veut être un instrument utile à court terme à la vie quotidienne des habitants du Familistère et de Guise : création de

jardins publics et d'équipements confortables, services à destination des associations ou du public scolaire...

La prise en compte du logement

Le programme Utopia a été l'occasion de poser la question du logement dans sa globalité et d'envisager des solutions durables à l'échelle des problèmes posés (et constatés dès le début des années 1990) : manque de logements locatifs à Guise et dans sa région, vacance croissante des logements au Familistère, importance croissante des propriétaires bailleurs par rapport aux propriétaires occupants, dégradation des conditions d'habitation, urgence et importance des travaux à entreprendre, fragilité économique de la gestion en copropriétés privées... La question de fond est la suivante : vivra-t-on au Familistère dans 10 ans, et si oui dans quelles conditions ?

La réunification foncière de l'ensemble, et donc l'acquisition des logements, s'est imposée comme la condition nécessaire pour entreprendre toute action, y compris sur l'habitat. Tandis que le pavillon central sera occupé par l'établissement culturel et muséal, l'aile droite sera modernisée pour être entièrement affectée à l'habitat sédentaire locatif. L'aile gauche pourra être consacrée à l'habitat de séjour sous la forme d'une hôtellerie. L'habitat sédentaire pourra y être maintenu en locatif en attendant que soit établi le montage financier de la structure d'hébergement.

La dimension économique du projet

Le projet Utopia a une dimension économique importante liée au développement touristique : 100 000 visiteurs sont attendus par an, une fois réalisée la totalité du projet. La Thiérache, espace aujourd'hui relativement isolé, prendra alors l'image qui lui revient. L'attractivité retrouvée du Familistère bénéficiera à l'environnement touristique local riche, mais encore insuffisamment fréquenté : le château des ducs de Guise, la campagne de Thiérache et ses églises fortifiées, les parcours VTT ou pédestres, la route du fromage de Maroilles, la ville haute de Laon. L'Usine Godin S.A. de Guise n'a pas attendu pour faire du tourisme une de ses activités économiques. Elle a ouvert ses ateliers à la visite du public et a inauguré ses salles d'expositions en février 2000. Un partenariat entre l'usine et le Familistère se renforce actuellement pour accueillir le public dans des conditions qui permettent de rétablir l'unité du Palais social et de sa manufacture. Au Familistère, est en outre à l'étude un projet d'accueil d'entreprises et de centre de séminaires.

La réhabilitation de l'habitat

Un projet d'utilité publique

Face à la dégradation du bâti, qui n'a fait l'objet d'aucun investissement important depuis une quarantaine d'années, il faut sauver l'ensemble du site, à la fois pour la sécurité des personnes et des biens, et pour restaurer une qualité de l'habitat.

La carence de logements locatifs dans Guise, sa région et même au-delà ont une conséquence : le Familistère absorbe près de 30 % du logement social de la ville, proportion considérable. Malgré cela les logements vacants dans les trois ailes du Palais social se sont multipliés de façon inquiétante ces dernières années (loge-ton au Familistère par choix ou par nécessité ?). Ces phénomènes affectent l'équilibre social et matériel du Palais. Ils indiquent clairement que la valorisation du Familistère pose des questions à l'échelle du territoire de la ville et qu'elle est liée à un intérêt général. La disparité des niveaux de confort des logements au Familistère n'a fait que s'accroître ces vingt dernières années. Les intérêts différents des locataires, des propriétaires occupants (de moins en moins nombreux) et des propriétaires bailleurs rendent périlleuse la gestion des copropriétés. La réalisation, possible à court terme par les copropriétés, d'aménagements de confort ponctuels se heurte à la difficulté de faire face aux lourds travaux de restauration et de rénovation nécessaires, en particulier dans les parties communes particulièrement étendues au Familistère (près de 50 % des surfaces au

Palais social). Pour transformer la situation en profondeur, et parce qu'à l'occasion de la réalisation du programme Utopia, la question particulière de l'habitat s'est imposée d'utilité publique, les collectivités ont choisi d'intervenir massivement.

Le processus d'acquisition publique

Le rétablissement de l'unité foncière des trois pavillons principaux du Palais social est la condition nécessaire à la restauration du bâti et à la requalification de l'habitat suivant les normes actuelles de confort.

De 2000 à 2002, le Département de l'Aisne puis le Syndicat Mixte du Familistère Godin ont acquis à l'amiable - en général sur proposition des propriétaires - une quarantaine de logements pour la plupart vacants.

Le processus d'acquisition publique va s'accroître. Dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement (C.P.A.) signée en juillet 2002 avec le Syndicat Mixte du Familistère de Guise, la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (S.E.D.A.) doit acquérir la totalité des logements des trois pavillons du Palais social afin que puissent être entrepris les travaux. Le pavillon Cambrai, dont la situation sociale et matérielle est satisfaisante, ne sera pas directement concerné par cette opération d'acquisition. Des logements mis en vente pourraient cependant y être acquis, non pour être loués mais pour être cédés à certains résidents du Palais social souhaitant rester propriétaires

occupants. Le pavillon Landrecies, où l'habitat est dégradé de façon inquiétante, pourra à l'avenir être également l'objet d'une opération d'acquisition publique.

La SEDA contactera individuellement tous les occupants et copropriétaires des trois pavillons principaux du Palais Social pour mettre au point les modalités de relogement dans les meilleures conditions et selon le souhait exprimé par chaque foyer au moment de l'enquête individuelle menée à l'automne 2002 : loger au Palais social, à Guise ou ailleurs, en locatif ou en propriété ? Environ 150 foyers sont concernés par l'enquête.

La mise en place de la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) donnera à la SEDA les outils juridiques nécessaires pour l'acquisition des appartements du Palais Social dans des délais réduits.

Accompagnement au relogement

En complément de sa mission d'acquisition, la SEDA assurera l'accompagnement des occupants des logements acquis afin de définir avec eux les modalités les plus appropriées à leur relogement.

Cette mission se déroulera en phases successives, la première étant la réalisation d'une enquête sociale en vue de connaître plus précisément les attentes et les besoins des habitants du Familistère. Elle aura lieu à l'automne 2002 auprès de l'ensemble des Familistériens : locataires et propriétaires occupants. Une chargée de relogement de la SEDA les rencontrera afin d'établir un premier bilan sur la situation des familles à reloger, de déterminer avec elles les conditions de leur

relogement. Au terme de cette enquête, un rapport de synthèse sera établi et permettra notamment, de déterminer les besoins en programmes de logements sur le secteur de Guise ou de ses environs.

Dans un second temps, la chargée du relogement aidera les occupants à monter leur dossier de relogement ; des rencontres complémentaires seront éventuellement nécessaires afin de compléter les données recueillies lors de l'enquête.

Un courrier sera prochainement adressé à chacun des occupants par le Syndicat Mixte du Familistère Godin afin de leur indiquer les permanences assurées sur le site par la chargée de relogement.

Le calendrier

- 13 novembre 2002 : réunion publique au théâtre du Familistère à Guise (18h30) « Le logement au Familistère Godin de Guise », en présence des élus, pour une présentation par la SEDA et le Syndicat Mixte du processus d'acquisition et de relogement.
- Novembre 2002 : présentation du volet acquisition-relogement par la SEDA aux copropriétés du Familistère.
- Décembre 2002 : lancement de l'enquête sociale par la chargée de relogement SEDA auprès de tous les occupants du Familistère (locataires et propriétaires occupants).
- Fin 2002 à fin 2005 : acquisition de l'ensemble des appartements du Palais Social avec démarrage des premiers travaux d'aménagement dès fin 2003 dans le pavillon central (équipements culturels) et courant 2004 dans l'aile droite (réhabilitation définitive des logements).

Actualités du Familistère

Le Familistère photographié

Le Syndicat Mixte a initié deux campagnes photographiques sur le Familistère de Guise.

L'une, confiée à Hugues Fontaine, s'achèvera à la fin de l'année 2002. L'instant et les traces de l'usage des lieux sont les thèmes d'exploration de ce subtil photographe dont les clichés ont été réalisés avec un appareil numérique.

L'autre a été commandée à Georges Fessy qui, après une incursion le 1er mai 2002, a commencé ses prises de vue le 30 septembre 2002 qui se poursuivra jusqu'à l'été 2003. La révélation du spectacle de l'architecture forme un aspect du travail de Georges Fessy qui utilise une « chambre » traditionnelle.

Les images produites seront présentées au public en 2003.

Jardin de la presqu'île

L'équipe Projet Base paysagistes associée à Atelier Lab architecte a été lauréate du concours en loges pour la création d'un jardin public sur le site de l'ancienne peupleraie qui s'est déroulé les 29 et 30 mars 2002 au Familistère de Guise. Le déroulement du concours a fait l'objet d'un reportage diffusé au Familistère le 1er mai 2002 (réalisation David Morvan et Erwan Le Guillemic – durée 20 minutes – visionnable sur rendez-vous auprès du Syndicat Mixte du Familistère Godin).

L'esquisse du jardin a été présentée au théâtre du Familistère à la même occasion.

L'étude générale de conception s'est achevée en octobre 2002 (« Esquisse générale »

consultable sur rendez-vous au Syndicat Mixte). La réalisation du jardin comprend trois tranches de travaux. La première tranche sera réalisée à partir du printemps 2003.

Restauration des économats

(centre du visiteur)

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Thierry Algrin.

Les travaux intérieurs de l'aile nord des économats (future « buvette ») ont commencé le 25 septembre 2002 (durée prévue : 7 mois)

Les travaux de restauration des façades et toitures des ailes est, ouest et sud des

économats ont repris le 14 octobre 2002 (durée prévue : 18 mois).

Jardin d'agrément

L'achèvement de la restauration du jardin « du haut » s'achèvera au printemps 2003 avec les travaux d'architecture (serres, bassins, clôture, mobilier) conduits par l'architecte Christophe Lab dont le projet doit être établi en novembre 2002.

Qui fait quoi ?

Bureaux : 192, Familistère Central - 02120 Guise – tél. 03.23.05.85.90

Le Syndicat Mixte du Familistère Godin (S.M.F.G.)

Cet établissement public a été créé le 17 novembre 2000 par le Département de l'Aisne et la Ville de Guise pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme Utopia. L'organe délibérant est le Comité syndical, composé de 6 membres titulaires (dont 4 représentants du Département et 2 représentants de la Ville de Guise) et de 6 membres suppléants.

Président : Monsieur Raymond Guéhenneux, vice-président du Conseil Général de l'Aisne, maire de Vic-sur-Aisne (suppléant : Monsieur Jacques Krabal, conseiller général de l'Aisne)
Vice-Président : Monsieur Daniel Cuvelier, vice-président du Conseil Général de l'Aisne, maire de Guise (suppléant : Monsieur Gérard Chimot, 1er adjoint au maire de Guise)

Membres titulaires

Monsieur Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne, conseiller général, maire de Vervins (suppléant : Monsieur Daudigny, président du Conseil Général de l'Aisne)
Monsieur Jean Fossier, conseiller général de l'Aisne (suppléant Monsieur Bernard Noé, conseiller général de l'Aisne)
Monsieur Jean-Marie Marécat, conseiller général de l'Aisne, maire de Sains-Richaumont (suppléant : Monsieur Guy Vérin, conseiller général de l'Aisne)
Monsieur Jean-Pierre Prévot, adjoint au maire de Guise, chargé des affaires culturelles (suppléante : Madame Anne Domme, conseillère municipale de Guise)

Le théâtre, les écomats, le lavoir-piscine, le jardin d'agrément, l'ancienne peupleraie (futur jardin de la presqu'île), le kiosque et une quarantaine de logements du Palais social composent le patrimoine du Syndicat Mixte du Familistère Godin. Les services du Syndicat mixte du Familistère Godin assument l'administration du Syndicat (budget, délibérations, marchés publics...), la maintenance des équipements de son patrimoine et l'entretien du jardin d'agrément ; ils contribuent à l'organisation des visites en coordination avec l'Association Pour la Fondation Godin, et mettent en œuvre la stratégie de communication du Familistère ; ils élaborent le projet du musée, préparent le programme de travaux et suivent l'avancement des études et des chantiers.

Personnel du SMFG au 1er octobre 2002 : Frédéric Panni, conservateur du patrimoine ; Alexandre Vitel, chargé de mission ; Sylvie Lefèvre et Christine Frezier, agents administratifs ; Gilles Kresinski et Hervé Boissolle, agents d'entretien.
Siège : 262-263, Familistère Aile droite - 02120 Guise

L'Association Pour la Fondation Godin (A.P.F.G.)

Créée en 1989, cette association de loi 1901 a notamment la charge d'accueillir le public et de proposer les visites commentées conduites par ses bénévoles et ses quatre salariés. Présente sur le site depuis sa création, l'APFG est propriétaire de l'ancien appartement de Jean-Baptiste-André Godin, où se trouve son siège, et de l'appartement témoin de la vie au Familistère au XIXème siècle, qui se visite au rez-de-chaussée de l'aile droite. L'Association s'est donnée pour mission de conduire toutes les opérations utiles à la valorisation du site du Familistère Godin de Guise, à l'acquisition et à la diffusion des connaissances relatives à ce patrimoine, en complément des actions menées par les collectivités publiques.

Président : Monsieur Guy Delabre
Vice-Présidente : Madame Geneviève Douay
Vice-Président : Monsieur Fernand Patte
Siège : 265, Familistère Aile droite – 02120 Guise – tél. 03.23.61.35.36.

La Société d'Équipement du Département de l'Aisne (S.E. D.A.)

Elle a signé en juillet 2002 avec le Syndicat Mixte du Familistère Godin une Convention Publique d'Aménagement afin de conduire les opérations suivantes : enquête sociale, accompagnement au relogement des habitants, acquisition/libération des logements du palais Social, travaux de réhabilitation de l'habitat, travaux aux abords du palais Social.

Président : Jean Pierre Balligand
Directeur : Patrice Verbeke
Chef de projet Guise : Dominique Givois
Chargée de relogement & enquête sociale : Angélique Pruvot
Agent foncier : Pierre Simonneau
Siège : 6, place des Droits de l'Homme - 02000 LAON
Bureau d'accueil et d'information au Familistère ouvert courant novembre 2002 au 324 Familistère Aile Droite (3^{ème} étage)

Monsieur Bruno Airaud - Bureau d'ingénierie culturelle de la Fête et des loisirs (Bic-FI)

La coordination générale du programme a été confiée par le Syndicat Mixte du Familistère Godin à Monsieur Bruno Airaud, du Bureau d'ingénierie culturelle de la Fête et des loisirs. La mission, qui débute officiellement le 1er

octobre 2002, consiste à veiller à la bonne coordination entre le Syndicat Mixte et les différents partenaires et maîtres d'œuvre du programme, et au respect du calendrier de sa réalisation.